

ICC-01/05-01/08-82-Anx22 22-09-2009 1/2 IO PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

ANNEX 22

NATIONAL

QUI BOUDE LA CPI ?

En faisant procéder à l'arrestation de M. Jean-Pierre Bemba Gombo, président du Mouvement de Libération du Congo (MLC), leader incontesté des "banyarwundus", qui s'étaient tristement illustrés en République Centrafricaine, la Cour Pénale Internationale a commencé à soulever beaucoup d'interrogations dans les milieux politiques centrafricains.

La nomination du sénateur congolais à la Cour pénale internationale a suscité une première controverse lors d'une audience publique tenue à la Cour pénale internationale à La Haye, le 12 septembre 2009. Les juges ont dû se prononcer sur la validité de la nomination de M. Bemba Gombo, qui a été élu par le Parlement congolais en 2008. Les juges ont constaté que M. Bemba Gombo n'avait pas été élu par le Parlement congolais en 2008, mais qu'il avait été élu par le Parlement congolais en 2009. Les juges ont donc décidé de suspendre la nomination de M. Bemba Gombo jusqu'à ce que le Parlement congolais ait élu un nouveau représentant.

Le mandement de Patasse inquiète les partisans

Le mandat d'arrêt international émis par la Cour pénale internationale à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo a suscité une vive réaction dans les milieux politiques centrafricains. Les partisans de M. Bemba Gombo ont accusé la Cour pénale internationale d'être partiale et d'être influencée par les intérêts occidentaux. Ils ont également accusé la Cour pénale internationale d'être une cour d'exception et d'être une cour de peur.

Les partisans de M. Bemba Gombo ont également accusé la Cour pénale internationale d'être une cour d'exception et d'être une cour de peur. Ils ont également accusé la Cour pénale internationale d'être une cour d'exception et d'être une cour de peur. Ils ont également accusé la Cour pénale internationale d'être une cour d'exception et d'être une cour de peur.

La nomination de M. Bemba Gombo à la Cour pénale internationale a suscité une vive réaction dans les milieux politiques centrafricains. Les partisans de M. Bemba Gombo ont accusé la Cour pénale internationale d'être partiale et d'être influencée par les intérêts occidentaux. Ils ont également accusé la Cour pénale internationale d'être une cour d'exception et d'être une cour de peur.

Des ramifications qui peuvent surprendre

Les ramifications de la nomination de M. Bemba Gombo à la Cour pénale internationale sont nombreuses. Elles touchent à la fois à la politique internationale et à la politique intérieure centrafricaine. Elles touchent également à la politique africaine et à la politique mondiale.

Il n'y aura pas d'absolution

Les partisans de M. Bemba Gombo ont accusé la Cour pénale internationale d'être une cour d'exception et d'être une cour de peur. Ils ont également accusé la Cour pénale internationale d'être une cour d'exception et d'être une cour de peur.

La justice internationale est impariale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale. La justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale.

La justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale. La justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale.

La justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale. La justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale.

La justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale. La justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale.

Dinawade Mokamba Junior

La justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale. La justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale, la justice internationale est impartiale.